

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
06/07/74

Nombre de membres :

en exercice : 24

présents : 14

votants : 17

Objet : Approbation du Plan
Local d'Urbanisme de
CHEVRY-COSSIGNY
PLU

L'an deux mille six : le vingt-huit Septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHEVRY-COSSIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BAZIER, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal 22 septembre 2006.

Présents : Françoise NARCE, Jeannine CHAMOREAU, Thierry MONET-DESCOMBEY, Cécile GAUTIER, Francis ERISAY, Sylvie LECAPLAIN, Mireille CHMIELA, Eric DEMONCHAUX, Carole DUFAY, Thérèse EVIN, Michel LE GUILLOU, Jacques LEPEU, Marie-Madeleine WIRON

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Marc BELLIER, Auguste PERSICHETTI, Lyonel VARAIN

Absents : Valérie ISTASSES, Marc MULLER, Claude NOIROT, Christophe OZOUF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-10 et R.123-19;

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 25 Septembre 2003 qui prescrit la révision du POS sur l'ensemble du territoire communal et fixe les modalités de concertation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 Septembre 2004 débattant des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) présidant au Plan Local d'Urbanisme (PLU);

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 Janvier 2006 arrêtant le projet de PLU;

Vu l'arrêté du 25 avril 2006 décidant de la mise à l'enquête publique du projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 mai au 3 juillet 2006.

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Vu les avis et remarques formulées par les Personnes Publiques Associées, sur le projet de PLU arrêté ;

Considérant les modifications qui ont été apportées au projet de PLU arrêté le 26 Janvier 2006 d'une part pour tenir compte des recommandations du Commissaire Enquêteur et des demandes des Personnes Publiques Associées (PPA), d'autre part afin de procéder à certains ajustements et corriger certaines erreurs matérielles ;

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme ;

Entendu l'exposé de Mr le Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Valide les modifications apportées au contenu des différentes pièces du projet de PLU arrêté le 26 Janvier 2006 et dont le rapport technique annexé à la présente délibération rend compte.

Approuve le dossier du Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Décide de lancer une étude environnementale complémentaire au dossier de Plan Local d'Urbanisme.

Autorise Mr le Maire à procéder à toutes les mesures de publicité et de transmission requise

Monsieur Eric DEMONCHAUX est arrivé en cours de séance et a participé au vote.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre des signatures
Pour copie conforme,
En Mairie, le 28 Septembre 2006

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié le :